



Évaluation du leadership

L'évaluation du leadership a pour objet de faciliter les échanges entre les gestionnaires de programmes chargés de l'assurance de la qualité et de la conformité contractuelle (responsables AQ) et l'exploitant au sujet du leadership pédagogique exercé au sein des services de garde d'enfants. La Division des services à l'enfance de la municipalité régionale de Durham encourage l'apprentissage et l'amélioration continus.

« J'ai appris que les gens oublieront ce que vous avez dit, ils oublieront ce que vous avez fait, mais ils n'oublieront jamais ce que vous leur avez fait ressentir. » Maya Angelou

On s'attend à ce que les exploitants de services de garde maintiennent des politiques et des procédures décrivant des pratiques compatibles avec le Cadre d'apprentissage des jeunes enfants du ministère de l'Éducation. Ce cadre établit notamment les six principes suivants :

1. Les premières années établissent les fondements de l'apprentissage, du comportement, de la santé et du bien-être pour toute la vie.
2. Les partenariats avec les familles et les communautés aident les milieux de la petite enfance à mieux répondre aux besoins des jeunes enfants.
3. Le respect de la diversité, de l'égalité et de l'inclusion est essentiel pour optimiser le développement et l'apprentissage.
4. Un programme planifié favorise l'apprentissage chez les jeunes enfants.
5. Le jeu est un moyen d'apprentissage chez les jeunes enfants qui met à profit leur curiosité et leur exubérance naturelles.
6. Il est essentiel que les professionnelles et professionnels œuvrant auprès de la petite enfance aient un solide bagage de connaissances et soient attentifs aux besoins des enfants.

Vision

1. L'organisme responsable des services de garde a-t-il une vision?
 Oui Non
2. Cette vision se reflète-t-elle dans l'environnement?
 Oui Non

Pratique réflexive

3. L'environnement témoigne d'une pratique réflexive manifeste.
 - Les observations concernant l'apprentissage des enfants sont affichées (et comprennent notamment des photos).
 - Les besoins particuliers des enfants sont clairement pris en compte dans le programme.
 - Des portfolios enrichis chaque semaine pour permettre d'assurer le suivi des progrès développementaux de chaque enfant sont mis à la disposition des familles.
 - Les objectifs à l'égard de chaque enfant apparaissent clairement dans le plan du programme.
 - Les éducateurs fournissent spontanément aux enfants des ressources qui leur permettent de suivre leur propre parcours d'apprentissage.
 - Les éducateurs assurent un équilibre entre les habiletés des enfants et la complexité des résultats d'apprentissage.
 - Les éducateurs utilisent les périodes propices à l'apprentissage pour favoriser davantage l'adoption de comportements sociaux positifs.
 - Les procès-verbaux des réunions du personnel ou de l'équipe font état de discussions portant sur l'amélioration continue de l'environnement d'apprentissage.
 - La rétroaction fournie aux parents ou au tuteur fait partie intégrante du programme.
 - Autre :

Évaluation de l'apprentissage professionnel ou du personnel

4. On procède chaque année à une évaluation de l'apprentissage professionnel ou du personnel.
 Oui Non
5. L'évaluation de l'apprentissage professionnel ou du personnel est menée dans le cadre d'un processus collaboratif.
 Oui Non
6. L'apprentissage professionnel est encouragé au sein de l'organisme.
 - Les éducateurs peuvent participer à des activités de perfectionnement professionnel approuvées durant leurs journées de travail.
 - L'organisme dispose d'un budget affecté au perfectionnement professionnel qui permet au personnel de participer à des activités de perfectionnement professionnel approuvées, en plus des activités de formation réglementées obligatoires.
 - Autre :
7. L'exploitant doit connaître l'existence du plan modèle d'apprentissage professionnel continu de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance.
 Oui Non
8. Les gestionnaires, les superviseurs et les éducateurs s'entretiennent au sujet de l'apprentissage réalisé dans le cadre du programme, de l'expérience individuelle des enfants et des indicateurs de qualité dans l'environnement.
 Oui Non
9. En tant que ressources auprès des équipes d'éducateurs, les superviseurs modélisent la mise en pratique de la théorie en leur fournissant une rétroaction, des directives et des conseils.
 Oui Non

10. Des ressources en matière d'apprentissage et de garde de la petite enfance sont mises à la disposition des membres du personnel, des étudiants, des bénévoles et des familles :
- Cartable sur l'apprentissage de la petite enfance fourni par la Division des services à l'enfance, auquel ont été ajoutés de nouveaux renseignements;
 - Document intitulé « Comment apprend-on? » émanant du ministère de l'Éducation;
 - Affiche du Cadre d'apprentissage des jeunes enfants.

Échanges entre :		
Observations :		
_____	_____	_____
Signature du responsable AQ	Nom (en caractères d'imprimerie)	Date
_____	_____	_____
Signature du gestionnaire de la Division des services à l'enfance	Nom (en caractères d'imprimerie)	Date